



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Éducation

Question écrite n° 535

Texte de la question

M. Arnaud Viala interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les orientations que compte prendre le Gouvernement en matière d'enseignement. Le redressement du système scolaire doit être une priorité. Parce qu'il en va de l'avenir des enfants ou petits-enfants, et donc de l'avenir du pays, tout doit être mis en œuvre pour leur assurer une scolarité et un enseignement qui leur permettent de progresser, de s'épanouir, de réaliser leurs objectifs. L'identité se construisant et s'affirmant durant l'enfance et l'adolescence, l'école doit impérativement accompagner au plus près ses élèves permettant à chacun de s'accomplir pleinement. Elle ne doit exclure personne. Maîtriser les savoirs fondamentaux apparaît dès lors comme un enjeu primordial, mais l'ouverture d'esprit et la curiosité des élèves n'en demeurent pas moins importantes. C'est donc une école qui sait vivre avec son temps, dans son temps, tout en perpétuant les savoirs nécessaires à l'intégration des individus dans la société, que nous devons défendre. C'est aussi du juste équilibre et de la juste complémentarité entre la fonction de diffusion du savoir de l'école et de sa fonction éducative qu'il s'agit, et donc du lien entre école et famille qui est primordial dans la construction de l'enfant. Il lui demande quelles orientations compte prendre le Gouvernement en matière d'enseignement et de transmission des savoirs.

Texte de la réponse

Dès la rentrée 2017, le ministre de l'éducation nationale a engagé des actions qui permettent à l'Ecole de garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) par tous les élèves. Afin de prévenir les difficultés dès le plus jeune âge et de faciliter l'acquisition de la lecture et de l'écriture, une attention particulière est également portée à l'acquisition du langage à l'école maternelle. Dès cette rentrée, les classes de cours préparatoire (CP) situées dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) ont été dédoublées pour permettre aux élèves les plus fragiles de progresser dans la maîtrise des savoirs fondamentaux. Ce dispositif sera progressivement étendu aux classes de CP (rentrée 2018) et de cours élémentaire première année (CE1) de l'ensemble des réseaux d'éducation prioritaire. D'autres leviers renforcent l'acquisition des apprentissages fondamentaux. Au cours du mois de septembre, les acquis des élèves entrant en classe de CP ont été évalués dans le cadre d'une évaluation diagnostique nationale. Les enseignants disposent ainsi d'éléments leur permettant de mieux adapter leurs pratiques pédagogiques à leurs élèves. Par ailleurs, les stages de réussite destinés aux élèves des classes de cours moyen deuxième année (CM2) permettent de prévenir la difficulté scolaire, pour mieux soutenir les apprentissages des élèves les plus fragiles dans un cadre bienveillant. La formation initiale et continue des enseignants contribuera à garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux par les élèves. Ainsi, au cours de cette année scolaire 2017-2018, un large plan de formation en mathématiques s'adressera aux professeurs des écoles de cours moyen de première et de deuxième années (CM1 et CM2). Enfin, un ensemble de ressources est mis à la disposition des professeurs et des formateurs sur le site Éduscol (eduscol.education.fr). Elles visent à les accompagner, à enrichir leur culture professionnelle et leur expertise pédagogique. La qualité du dialogue entre l'École et les familles contribue enfin à améliorer le climat scolaire et à prévenir les difficultés. Le dispositif « La mallette des parents » sera encore enrichi et renforcé afin d'apporter une aide aux équipes pédagogiques pour construire un lien de confiance avec les

parents d'élèves. Afin d'accompagner les professeurs dans la mise en œuvre des nouvelles mesures, plusieurs séminaires regrouperont l'ensemble des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN). Ils permettront d'exposer les priorités ministérielles pour l'école primaire et de présenter les ressources développées pour soutenir les enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Viala](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 535

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 août 2017](#), page 4071

Réponse publiée au JO le : [31 octobre 2017](#), page 5303